

DEPARTEMENT
DE LA SAVOIE

DCM-2013-145
N° 18

ARRONDISSEMENT
DE CHAMBERY

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE CHAMBERY

VILLE DE
CHAMBERY

OBJET : CITE DES ARTS - TARIFS 2013-2014

SEANCE DU 22 juillet 2013

L'an deux mille treize et le 22 du mois de juillet à 18H30, le Conseil Municipal de la Ville de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses réunions, sous la présidence de Mme Bernadette Laclais, Maire.

Présents : 28

Danièle Bac-David, Pascal Barbe, Pierre Béranger, Louis Besson, Françoise Bovier-Lapierre, Hadjira Caba, Angela Caprioglio-Hisler, Marie-Thérèse Chassery, Sophie Coquemer, Michel Dantin, Xavier Dullin, Henri Dupassieux, Claude Fachinger, Michèle Ferrer, Charline Galea, Nicole Guilhaudin, Michel Haudry, Isabelle Herlin, Michel Julien, Bernadette Laclais, Luc Letoffe, Brigitte Masson, René Mathieu, Claudine Mourier, Laurent Ripart, Jean-Pierre Ruffier, Loïc Varnet, Marc Vilain

Absents : 2

Hugues Manouvrier, Corinne Townley

Délégations de Vote : 15

Yves Barboussat a donné pouvoir à Claudine Mourier, Françoise Dornier a donné pouvoir à Danièle Bac-David, Guy Fajeau a donné pouvoir à Sophie Coquemer, Jacques Garbolino a donné pouvoir à Bernadette Laclais, Xavier Guedel a donné pouvoir à Loïc Varnet, Houria Hedli a donné pouvoir à Michel Julien, Bernard Hofbauer a donné pouvoir à Jean-Pierre Ruffier, Claudine Laforgue-Durand a donné pouvoir à Angela Caprioglio-Hisler, Juliette Lehmann a donné pouvoir à Michel Haudry, Leïla Oufkir a donné pouvoir à Louis Besson, Christiane Bollon a donné pouvoir à Michel Dantin, François Cochet a donné pouvoir à Claude Fachinger, Isabelle Huni-Cordier a donné pouvoir à Xavier Dullin, Sylvie Koska a donné pouvoir à Françoise Bovier-Lapierre, Jean-Claude Trotel a donné pouvoir à Charline Galea

Les membres présents se trouvant en nombre suffisant pour délibérer et M. Loïc Varnet, ayant été nommé(e) secrétaire de séance conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée entre en délibération.

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2013
N°18 CITE DES ARTS - TARIFS 2013-2014

Rapport de Jean-Pierre Ruffier

Comme chaque année il est proposé d'actualiser les tarifs appliqués à la Cité des arts, pour l'année scolaire 2013-2014 :

- ❖ Inscription au Conservatoire ;
- ❖ Inscription à l'Ecole Municipale d'Art ;
- ❖ Location d'instruments ;
- ❖ Tarifs de la saison culturelle.

1. Conservatoire à Rayonnement Régional

Il est proposé une revalorisation, indexé sur l'évolution du coût de la vie, estimée à 1,2% (résultat arrondi à l'euro supérieur) :

TARIFS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2012/2013		TARIFS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2013/2014					
Quotient Familial	Secteur de résidence	Trimestriel		Quotient Familial	Secteur de résidence	Trimestriel	
		Cycle 1 et 2	Cycle 3			Cycle 1 et 2	Cycle 3
0<Q≤491	Chambéry	0	0	0<Q≤491	Chambéry	0	0
491<Q≤657		0	0	491<Q≤657		0	0
657<Q≤898		45	65	657<Q≤898		46	66
898<Q≤1124		66	84	898<Q≤1124		67	86
1124<Q≤1559		81	101	1124<Q≤1559		82	103
Q>1559		86	106	Q>1559		87	108
0<Q≤491	Savoie	49		0<Q≤491	Savoie	50	
491<Q≤657		77		491<Q≤657		78	
657<Q≤898		103		657<Q≤898		105	
898<Q≤1124		128		898<Q≤1124		130	
1124<Q≤1559		140		1124<Q≤1559		142	
Q>1559		147		Q>1559		149	
0<Q≤491	Autres départements	110		0<Q≤491	Autres départements	112	
491<Q≤657		145		491<Q≤657		147	
657<Q≤898		182		657<Q≤898		185	
898<Q≤1124		195		898<Q≤1124		198	
1124<Q≤1559		210		1124<Q≤1559		213	
Q>1559		220		Q>1559		223	

Important :

Les tarifs sont trimestriels, tout trimestre commencé est du (sauf raisons médicales dument justifiées). Seules les demandes d'abandon des cours ou de dispenses reçues par écrit avant le 25 octobre pour le premier trimestre et avant le début de chaque trimestre suivant pourront donner lieu à une annulation de la facture du trimestre.

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2013
N°18 CITE DES ARTS - TARIFS 2013-2014

Les dates des trimestres sont les suivantes :

- ❖ 1^{er} trimestre : 11 septembre – 31 décembre 2013
- ❖ 2^{ème} trimestre : 1^{er} janvier – 31 mars 2014
- ❖ 3^{ème} trimestre : 1^{er} avril – 30 juin 2014

L'impossibilité pour l'établissement d'accueillir l'élève dans la seconde discipline correspondant au droit d'inscription (qui comprend deux disciplines enseignées) entraînera l'application d'un demi-tarif.

L'application d'un tarif chambérien ne pourra être effectuée que sur production de justificatifs de domicile.

La gratuité totale est accordée aux étudiants boursiers de l'enseignement supérieur.

Pour les familles : application d'un tarif dégressif à hauteur de 10 % pour le deuxième enfant et 15 % pour le troisième enfant.

Location des instruments

Il est proposé une revalorisation indexé sur l'évolution du coût de la vie, estimée à 1,2% (résultat arrondi à l'euro supérieur) :

LIBELLES	2012/2013	2013/2014
Le trimestre	40 €	41 €

2. Ecole Municipale d'Art

Il est proposé une revalorisation indexé sur l'évolution du coût de la vie, estimée à 1,2 % (résultat arrondi à l'euro supérieur) :

Catégories	Saison 2012/2013		Saison 2013/2014	
	Chambéry	Hors Chambéry	Chambéry	Hors Chambéry
- 18 ans et étudiants	45 €	65 €	46 €	66 €
Adultes	70 €	120 €	71 €	122 €

Les tarifs sont annuels. Seules les demandes de démission reçues par écrit avant le 25 octobre pourront donner lieu à une annulation de la facture (sauf raison médicale dument justifiée).

Pour les inscriptions prises en cours d'année, le délai de démission est de 1 mois à compter de la date d'inscription. Passé ce délai, le tarif annuel sera appliqué.

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2013
N°18 CITE DES ARTS - TARIFS 2013-2014

Saison artistique

Suite à l'augmentation de 1 € pratiquée pour la saison précédente, il est proposé de maintenir les tarifs actuels :

Concerts du soir :

- Plein tarif : 8 €
- Tarif réduit : 6 € (étudiants, demandeurs d'emploi, jeunes de – de 25 ans, membres des Comités d'Entreprise et structures partenaires, membres des associations hébergées à la Cité des arts, membres de l'amicale du personnel municipal).

Concerts midi-2" : 6 € tarif unique

Concerts organisés à la Soute en partenariat avec L'APEJS (Association Pour l'Enseignement du Jazz en Savoie) : 5 € tarif unique

Gratuité : élèves et personnels de la Cité des Arts, enfants de moins de 12 ans et sur invitation.

Par ailleurs, les séances scolaires ainsi que les concerts ou spectacles d'élèves de la Cité des Arts sont gratuits.

Carte d'abonnement donnant accès à 4 spectacles: 20 €

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs de bien vouloir retenir la conclusion suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL :

➤ Adopte les tarifs de la Cité des Arts tels que présentés ci-dessus, pour l'année scolaire 2013-2014.

Nombre de Conseillers	
- en exercice :	45
- présents :	28
- délégations de vote :	15
- absents :	2

Mis aux voix, le rapport est adopté par :
38 VOIX POUR
1 VOIX CONTRE
4 ABSTENTION(S)

Le Signataire, soussigné, certifie que cette délibération a été affichée en extrait à la porte de la Mairie.

Le Maire
Bernadette Laclais